Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Québec

COMMUNIQUÉ
Publication immédiate

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse fait une mise au point relativement au dénouement du dossier sur le voile islamique

Montréal, le 16 novembre 2004 - La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse désire faire une mise au point suite à un reportage de la Société Radio Canada, télédiffusé hier, le 15 novembre 2004, aux bulletins de nouvelles de 18 h 00 et de 22 h 00. Celui-ci portait sur le traitement par la Commission de la plainte d'une jeune étudiante et de ses parents relativement au refus par un collège privé de lui permettre de porter le voile islamique.

Le contenu du reportage pouvait laisser entendre que la Commission avait opté pour un règlement entre les parties au détriment d'une décision de sa part relativement à la notion d'accommodement raisonnable en matière religieuse, particulièrement dans le secteur privé de l'éducation.

La Commission, suite au dépôt de la plainte dans le présent dossier, a enclenché le processus habituel du traitement des plaintes, incluant notamment celui de la médiation.

Or, les parties au dossier, à savoir la présumée victime, ses parents, ainsi que le collège mis en cause, en sont venus à une entente. Les parties se déclarant satisfaites de cette entente, la Commission, à la demande des plaignants, a cessé d'agir dans ce dossier. De plus, les parties se sont entendues pour que le contenu de cette entente demeure confidentiel. Ce qui est strictement leur droit.

C'est donc dans le plus grand respect de l'intention des parties, que la Commission a mis un terme à son enquête dans ce dossier.

Par ailleurs, le dénouement de ce dossier, ne peut d'aucune façon présumer ou préjuger de la position de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse à l'égard de la mise en œuvre d'un accommodement raisonnable en matière religieuse.

La Commission tient à souligner qu'elle traite actuellement d'autres dossiers comportant ces mêmes délicates questions et qu'elle entend continuer à le faire avec toute la rigueur que requiert l'application de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec

– 30 –

Source : Me Claude Boies
Directeur des enquêtes et de la représentation régionale
(514) 873-5146, poste 298